

➤ **DEL060423-13 – Compte Administratif 2022 Commune**

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Monsieur Jany GIBERT Maire-Adjoint est élu.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jany GIBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Stéphane ROUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		68 375.71	15 127.78	0.00	15 127.78	68 375.71
Opérations de l'exercice	484 924.68	532 267.73	32 462.40	32 786.47	517 387.08	565 054.20
TOTAUX	484 924.68	600 643.44	47 590.18	32 786.47	532 514.86	633 429.91
Résultat de clôture	0.00	115 718.76	14 803.71	0.00	0.00	100 915.05
Restes à réaliser			6 328.00	1 476.30	6 328.00	1 476.30
TOTAUX CUMULES	484 924.68	600 643.44	53 918.18	34 262.77	538 842.86	634 906.21
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	115 718.76	19 655.41	0.00	0.00	96 063.35

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Monsieur le Maire se retire au moment du vote et le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

➤ **DEL060423-14 – Affectation du résultat - commune**

Monsieur le maire rappelle les résultats du **compte administratif** :

		2022
INVESTISSEMENT	Solde d'exécution reporté : (+ ou -)	-15127.78
	Recettes réalisées :	32786.47
	Dépenses réalisées :	32462.40
	Solde d'exécution	-14803.71
	Provisions non employées	0.00
	Restes à réaliser recettes :	1476.30
	Restes à réaliser dépenses :	6328.00
	Besoin de financement :	-19655.41
	Excédent de financement :	
FONCTIONNEMENT :	Résultat de l'exercice :	47343.05
	Résultat antérieur reporté :	68375.71
	Résultat à affecter :	115718.76

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

-Déficit de fonctionnement reporté :

-Affectation en réserves : 19655.41

(titre de recette au compte 1068)

-Report à nouveau en fonctionnement : 96063.35

(reprise au compte 002 dans le budget N+1)

-Report à nouveau en investissement :

(reprise au compte 001 dans le budget N+1) -14803.71

➤ **DEL060423-15 - Compte Administratif 2022- Assainissement**

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Monsieur Jany GIBERT Maire-Adjoint est élu.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jany GIBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Stéphane ROUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 833.42	2 702.72		2 702.72	6 833.42
Opérations de l'exercice	68 224.85	73 657.79	28 341.23	27 931.29	96 566.08	101 589.08
TOTAUX	68 224.85	80 491.21	31 043.95	27 931.29	99 268.80	108 422.50
Résultat de clôture	0.00	12 266.36	3 112.66	0.00	0.00	9 153.70
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	68 224.85	80 491.21	31 043.95	27 931.29	99 268.80	108 422.50
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	12 266.36	3 112.66	0.00	0.00	9 153.70

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Monsieur le Maire se retire au moment du vote et le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

➤ **DEL060423-16 - Affectation du résultat – budget assainissement**

Monsieur le maire rappelle les résultats du **compte administratif** :

		2022
INVESTISSEMENT	Solde d'exécution reporté : (+ ou -)	-2702.72
	Recettes réalisées :	27931.29
	Dépenses réalisées :	28341.23
	Solde d'exécution	-3112.66
	Provisions non employées	0.00
	Restes à réaliser recettes :	0.00
	Restes à réaliser dépenses :	0.00
	Besoin de financement :	-3112.66
	Excédent de financement :	
FONCTIONNEMENT :	Résultat de l'exercice :	5432.94
	Résultat antérieur reporté :	6833.42
	Résultat à affecter :	12266.36

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

-Déficit de fonctionnement reporté :	
-Affectation en réserves : (titre de recette au compte 1068)	3112.66
-Report à nouveau en fonctionnement : (reprise au compte 002 dans le budget N+1)	9153.70
-Report à nouveau en investissement : (reprise au compte 001 dans le budget N+1)	-3112.66

➤ **DEL060423-17 - Vote du Budget Primitif Communal 2023 -Fongibilité des crédits**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné et discuté le budget primitif communal 2023 présenté par Monsieur le Maire :

- Approuve à l'unanimité le budget qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes.... 634 224.35 Euros
- Section d'investissement : Dépenses et Recettes.... 257 780.71 Euros

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération

➤ **DEL060423-18 - Vote du Budget Primitif Assainissement 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné et discuté le budget primitif Assainissement 2023 présenté par Monsieur le Maire :

- Approuve à l'unanimité le budget qui s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation : Dépenses et Recettes.... 74 038,32 Euros
- Section d'investissement : Dépenses et Recettes.... 31 885,62 Euros

➤ **DEL060423-19B - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales en 2023**

Considérant les bases d'imposition qui lui ont été notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher pour 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les taux des taxes directes locales pour 2023 à 13 voix « pour » à 1 voix « contre » à 0 « abstention »

- Taxe foncière bâtie.....50,56 %
- Taxe foncière non bâtie.....53,20 %
- Taxe d'habitation.....20,17 %

DEL060423-20 - Fournitures scolaires aux enfants qui fréquentent l'école communale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide que pour l'année 2023 la somme de SOIXANTE EUROS sera allouée par enfant pour les fournitures scolaires aux enfants inscrits à l'école communale.

➤ **DEL060423-21 - Aide aux familles pour la participation des enfants, de la commune et/ou inscrits à l'école Germaine TILLION, aux Centres de Loisirs en 2023**

Monsieur le Maire propose de maintenir l'aide aux familles pour la participation des enfants de la commune jusqu'à l'âge de 14 ans, et/ou inscrits à l'école Germaine TILLION, aux divers Centres de Loisirs en 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- accepte la proposition de Monsieur Le Maire et décide d'attribuer une aide de CINQ EUROS CINQUANTE CENTIMES par jour par enfant de la commune jusqu'à l'âge de 14 ans, et/ou inscrits à l'école de St. Hilaire de Court, qui fréquente les Centres de Loisirs en 2023. Cette aide sera divisée par 2 pour la fréquentation des centres en ½ journée (exemple pour le mercredi après-midi, l'aide sera de 2.75 €)
- propose de régler cette aide aux familles, sur présentation d'une facture acquittée, et dans la limite des frais engagés, déduction faite des aides versées par d'autres organismes.

Séance levée à 19h45

Le Maire,



Stéphane ROUSSEAU

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'T. Thébeau'.

Tiffany THÉBEAU